



Gorges de Pierre-Lys (Identifiant national : 910030105)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 11141170)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Fédération Aude Claire, .- 910030105, Gorges de Pierre-Lys. - INPN, SPN-MNHN Paris, 8P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/910030105.pdf>

Région en charge de la zone : Languedoc-Roussillon
Rédacteur(s) : Fédération Aude Claire
Centroïde calculé : 591318°-1759200°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 16/06/2008
Date actuelle d'avis CSRPN : 16/06/2008
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 06/04/2011

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	4
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	8
9. SOURCES	8

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Aude
- Commune : Quirbajou (INSEE : 11306)
- Commune : Saint-Martin-Lys (INSEE : 11358)
- Commune : Belvianes-et-Cavirac (INSEE : 11035)

1.2 Superficie

963,84 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre):
Maximale (mètre):

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

La ZNIEFF « Gorges de Pierre-Lys » se situe dans la Haute Vallée de l'Aude, entre le bassin de Quillan et le village d'Axat. Elle occupe une surface de près de 970 hectares. Son altitude varie de 280 mètres dans sa partie nord jusqu'à 1040 mètres dans sa partie est.

Ce sont des gorges étroites avec notamment au lieu-dit du « défilé de la Pierre-Lys » une brèche de plus de 700 mètres de haut sur 1500 mètres de long, ouverte dans du calcaire et au fond de laquelle gronde l'Aude. Pour livrer passage à la route qui joint Quillan à Axat et qui traverse ce site, on a dû tantôt entailler la roche en encorbellement, tantôt empiéter sur le lit de la rivière. Le Rébenty vient se jeter dans l'Aude en amont de cette zone.

Depuis les berges de l'Aude jusqu'au sommet des crêtes, les milieux rupestres (amas rocheux, grottes, falaises, éboulis) côtoient des boisements lâches de Hêtres surtout dans la moitié nord. Dans la moitié sud, des taillis de Chêne pubescent et quelques Pins sylvestres s'ajoutent aux Hêtres. Au sud-est, apparaissent des taillis de Chênes verts.

Cette zone est classée à l'inventaire des sites (arrêté du 12/12/1946).

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Site inscrit selon la loi de 1930
- Site classé selon la loi de 1930
- Site inscrit au titre de la Directive Oiseaux (ZPS)

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

Non renseigné

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

Non renseigné

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

Non renseigné

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux

Fonctionnels

Complémentaires

- Faunistique
- Poissons
- Mammifères
- Floristique
- Phanérogames

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La délimitation du site est basée sur des critères géomorphologiques, écologiques et paysagers. La limite suit les lignes de crête au nord, à l'ouest et à l'est. - au nord, elle englobe le Trou du Curé et continue jusqu'au col de Saint Martin ; - à l'ouest, elle exclut le Couillet de la Gourgo ; - à l'est, elle va jusqu'au Soula d'Aliès ; - au sud, elle suit le tracé de la route D118 puis la limite entre les communes de Saint-Martin-Lys et Axat, en excluant les constructions du Pont d'Aliès.

L'usine de dolomie de Saint-Martin-Lys ne fait pas partie du site.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Commentaire sur les facteurs

Les zones de suintements à Lysimaques en bords de routes doivent être surveillées. Elles ne doivent pas être endommagées lors de travaux sur la voirie et par l'utilisation de désherbants chimiques sur les bords de routes.

Les complexes rocheux ne sont pas menacés. Il faudrait cependant surveiller et encadrer les sports de grimpe.

Il convient de contrôler la qualité des cours d'eau afin de préserver les populations utilisant ces milieux. Il est important aussi de surveiller la fréquentation du fleuve par les sports d'eau vive.

Les pelouses écorchées des crêtes évoluent naturellement et risquent par endroits de se fermer. Le pacage pourrait limiter la fermeture des pelouses de versants plus fertiles, en particulier au-dessus du village de Saint-Martin-Lys.

Il est préférable d'éviter les boisements et de maintenir les peuplements feuillus existants. Les éventuelles coupes forestières ne doivent pas être trop fortes afin de ne pas entraîner une disparition temporaire des espèces végétales intéressantes et une arrivée de rudérales.

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> - Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Oiseaux - Ptéridophytes - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges 	<ul style="list-style-type: none"> - Mammifères - Poissons 	<ul style="list-style-type: none"> - Phanérogames 	

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	<p>87 <i>Terrains en friche et terrains vagues</i></p>				

6.2 Habitats autres

Non renseigné

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Mammifères	60243	<i>Galemys pyrenaicus</i> (E. Geoffroy, 1811)	<i>Desman des Pyrénées, Rat-trompette</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : LE ROUX BRUNO, Fédération Aude Claire				2006
	60630	<i>Lutra lutra</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Loutre d'Europe, Loutre commune, Loutre</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Bruno Leroux et Alain Bertrand				2008
	79305	<i>Miniopterus schreibersii</i> (Kuhl, 1817)	<i>Minioptère de Schreibers</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : FAVRE Ph., GCP				2005
	60427	<i>Myotis blythii</i> (Tomes, 1857)	<i>Petit Murin</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : FAVRE Ph., GCP				2005
	60400	<i>Myotis emarginatus</i> (E. Geoffroy, 1806)	<i>Murin à oreilles échancrées, Vespertilion à oreilles échancrées</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : FAVRE Ph., GCP				2005
	60330	<i>Rhinolophus euryale</i> Blasius, 1853	<i>Rhinolophe euryale</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : FAVRE Ph., GCP				2005
Phanérogames	82887	<i>Anthemis triumfetti</i> (L.) DC., 1815	<i>Camomille de Trionfetti</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M. Dominique BARREAU, CBNMP				2003
	89884	<i>Centranthus lecoqii</i> Jord., 1852	<i>Centranthe de Lecoq</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M. Virgile NOBLE, M. Jean-Pierre ROUX, Mme Bernadette HUYNH-TAN, CBNMP				2009
	103007	<i>Hormathophylla macrocarpa</i> (DC.) P.Küpf., 1974	<i>Corbeille d'argent à gros fruits, Alysse à gros fruits</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M. Virgile NOBLE, M. Jean-Pierre ROUX, Mme Bernadette HUYNH-TAN, CBNMP				2009

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	107061	<i>Lysimachia ephemerum</i> L., 1753	<i>Lysimaque à feuilles de saule, Lysimaque éphémère</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M. James MOLINA, M. Frédéric ANDRIEU, CBNMP				2006
	107629	<i>Medicago hybrida</i> (Pourr.) Trautv., 1841	<i>Luzerne hybride, Luzerne de Pourret</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M. Dominique BARREAU, CBNMP				2003
	109847	<i>Odontites viscosus</i> (L.) Clairv., 1811	<i>Euphrase visqueuse, Odontitès visqueux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M. Dominique BARREAU, CBNMP				2006
	121995	<i>Scrophularia alpestris</i> J. Gay ex Benth., 1846	<i>Scrophulaire des Alpes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M. Dominique BARREAU, CBNMP				2006
Poissons	69182	<i>Cottus gobio</i> Linnaeus, 1758	<i>Chabot, Chabot commun</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : LE ROUX BRUNO, Fédération Aude Claire				2006

7.2 Espèces autres

Non renseigné

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Mammifères	60243	<i>Galemys pyrenaicus</i> (E. Geoffroy, 1811)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60330	<i>Rhinolophus euryale</i> Blasius, 1853	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60400	<i>Myotis emarginatus</i> (E. Geoffroy, 1806)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
60427	<i>Myotis blythii</i> (Tomes, 1857)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)	
			Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)	
60630	<i>Lutra lutra</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)	
			Liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département (lien)	
			Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)	
79305	<i>Miniopterus schreibersii</i> (Kuhl, 1817)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)	
			Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)	
Poissons	69182	<i>Cottus gobio</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
Angiospermes	103007	<i>Hormathophylla macrocarpa</i> (DC.) P.Küpfer, 1974	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
	107061	<i>Lysimachia ephemerum</i> L., 1753	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	Bruno Leroux et Alain Bertrand		
	FAVRE Ph., GCP		
	LE ROUX BRUNO, Fédération Aude Claire		
	M. Dominique BARREAU, CBNMP		

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	M. James MOLINA, M. Frédéric ANDRIEU, CBNMP		
	M. James MOLINA, Mme Isabelle MANDON-DALGER, CBNMP		
	M. Virgile NOBLE, M. Jean-Pierre ROUX, Mme Bernadette HUYNH-TAN, CBNMP		
	Mme Monique BALAYER, CBNMP		